

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION	N°04/29-11-2022/322
--------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	23
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre de votants	:	39
Adoption	:	39

**Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote** : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

**Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir** : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

**Membre Elu Titulaire Excusé** :

M. ABELI Eric

**Membres Associés ayant participé** : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

<b><u>OBJET</u></b> : Adoption des Schémas Sectoriels de la CCI de Corse mis à jour
--

***Exposé des motifs :***

Les Schémas Sectoriels constituent et définissent la vision, la stratégie régionale et le mode de pilotage opérationnel de la CCI de Corse sur chacun des thèmes qui constituent son cœur de métier.

Ils engagent donc, sur la durée de la mandature, la CCI de Corse dans une démarche volontaire visant à l'amélioration continue de ses performances.

Ils indiquent les axes de progrès et de développement que se fixe la CCI de Corse pour les années à venir et établissent les propositions d'actions permettant de les atteindre.

Les Schémas Sectoriels de la CCI de Corse ont été arrêtés 2013, puis actualisés conformément aux textes en vigueur en 2017.

Ils fixent les principaux objectifs poursuivis ainsi que leurs modalités de mise en œuvre pour la réalisation des missions prévues à l'article L.710-1, dans les domaines suivants :

- 1° Le schéma sectoriel « **Appui aux entreprises** » ;
- 2° Le schéma sectoriel « **Formation, enseignement et emploi** » ;
- 3° Le schéma sectoriel « **Appui aux territoires** » ;
- 4° Le schéma sectoriel « **Gestion d'équipements** » ;
- 5° Le schéma sectoriel « **Représentation des entreprises** ». ;

Conformément à l'article D711-43 du code de commerce modifié par Décret n°2019-1317 du 9 décembre 2019 - art. 1, les Schémas Sectoriels doivent être actualisés après chaque renouvellement général.

La procédure de révision des Schémas Sectoriels de la CCI de Corse, a été réalisée avec l'appui du cabinet spécialisé « MSC », et en étroite collaboration avec les Directions Opérationnelles de la CCI de Corse.

Les Schémas Sectoriels révisés sont établis en cohérence avec, le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Corse, validé par l'Assemblée de Corse en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 – Délibération N°22/101 AC.

Les projets de Schémas Sectoriels révisés sont joints en annexe.

**Vu** les articles L.710-1, L.711-8, D.711-41 et D.711-41-1 du Code de Commerce ;

**Vu** le nouveau SRDEII adopté par la Collectivité de Corse seulement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le retard que cela a entraîné dans la mise à jour des Schémas Sectoriels consulaires ;

**Vu** l'article 3.6.2 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse « *Adoption et révision des schémas sectoriels* » ;

**Vu** la Délibération de Bureau CCIC N°02/15-11-2022 en date du 15 novembre 2022 ;

**L'Assemblée Générale adopte les cinq schémas sectoriels de la CCI de Corse révisés.**

Bastia, le 29 novembre 2022

**Le Président**

  
**Jean DOMINICI**